

POLITIQUES DE REMBOURSEMENT

POLITIQUES DE ... :

La passe VIP et tout ce qui est inclus dedans ainsi que les ateliers individuels sont transférables entre personnes pour l'année en cours et non remboursables.

Membership n'est pas transférable ni entre personne ni d'une année l'autre.

Les inscriptions à la compétition ne sont pas transférables ni entre personne ni d'une année l'autre.

Il est important pour les participants de consulter régulièrement notre site Internet, pour être au courant de tous changements et mises à jour dans la programmation.

ANNULATION PAR LA DIRECTION :

La Direction de l'Association québécoise de la danse orientale se réserve le droit de modifier sa programmation sans préavis et d'annuler ou de déplacer les formations pour lesquelles le nombre de participants est insuffisant. En cas d'annulation par la direction, le montant intégral des frais sera remboursé aux participants déjà inscrits, dans les meilleurs délais.

ANNULATION PAR LE PARTICIPANT :

Si un participant doit annuler son inscription à la compétition et aux ateliers, il doit en aviser par écrit la direction de l'Association Québécoise de Danse Orientale le plus rapidement possible, en envoyant un message sur la Page Facebook de l'AQDO et/ou par courriel à infoaqdo@gmail.com. Les remboursements seront effectués selon les conditions suivantes :

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT :

Annulation 31 jours et plus avant la compétition : Remboursement à 90%

Annulation entre 30 jours et 15 jours avant la compétition : Remboursement à 50%

Annulation entre 14 jours jusqu'au jour de la compétition : Aucun remboursement

Annulation pendant ou après la compétition : Aucun remboursement

CAS PARTICULIERS

L'Association se réserve le droit de procéder à un remboursement pour des formations uniquement pour des cas particuliers qui seront discutés lors d'une réunion du conseil d'administration.

CODE DE CONDUITE :

La direction de l'Association Québécoise de Danse Orientale et les responsables des formations se réservent le droit de suspendre, à tout moment, la participation à une activité d'une personne qui a manqué de respect envers un participant ou un membre du personnel ou qui fait preuve d'une attitude contraire à favoriser un climat harmonieux et propice à l'apprentissage.